

Fêtes de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Ménétrier en Haute-Marne, 1809-1810

Je Soumigné Aubin Ouzpou Ministre à Doulevant
 nous a vu de Monsieur Balthazar nous dit
 deux quatre francs pour avoir joué du violon à
 la fête de St Napoléon 1809 dont quatre francs à Doulevant
 le 30 xhs 1809

J. Aubin Balthazar

Je Soumigné George Ministre à Doulevant nous a vu
 nous de Monsieur Balthazar nous dit de Doulevant la
 somme de huit francs pour avoir joué du violon tant
 à la fête du mariage de l'Impératrice qu'à celle de
 Sa naissance de la présente année à Doulevant le
 4 septembre 1810 André George

Transcription n° 79

Document 1

Je soussigné Aubin Beaupère ménétrier à Doulevant reconnois avoir reçu de Monsieur Berthelin maire dudit lieu quatre francs pour avoir joué du violon à la fête de Saint-Napoléon 1809, dont quittance à Doulevant le 30 décembre 1809.

[Signature] J Aubin Beaupère

Document 2

Je soussigné George ménétrier à Doulevant reconnois avoir reçu de Monsieur Berthelin maire au dit Doulevant la somme de huit francs pour avoir joué du violon tant à la fête du mariage de l'Empereur qu'à celle de sa naissance de la présente année à Doulevant le 4 septembre 1810.

[Signature] André George

Commentaire n° 79

Nous voici sous l'Empire, en la commune de Doulevant (Haute-Marne). Il n'est pas aisé de dire s'il s'agit de Doulevant-le-Château ou Doulevant-le-Petit, distants de quelques kilomètres, mais ce n'est pas là l'objet essentiel de cette livraison. Nous avons sous les yeux deux quittances de *ménétriers*, rétribués pour avoir joué pour le compte de la mairie durant les années 1809 et 1810. *Enfin*, penseront certains, *le voilà qui délaisse enfin le Centre de la France !*

Je ne dois pas hélas à l'intervention d'un correspondant Haut-Marnais cette escapade hors de mes terres de prédilection. L'absence de cotes d'archives pour les pièces reproduites s'explique par le fait que je les possède, acquises par mes soins grâce à l'entremise du site de vente en ligne *Ebay*, bien connu des collectionneurs. Que leur trouvai-je donc qui puisse justifier leur parution dans cette rubrique ?

Toute recherche archivistique s'insère dans un contexte géographique, et en devient vite prisonnière : en quoi les sources que je mets au jour sur trois départements sont-elles exemplaires des pratiques populaires à plus large échelle ? Et l'envie de dépouiller toutes les archives départementales du monde cède vite la place à la nécessité de disposer d'un réseau de confrères pouvant éventuellement répondre aux mêmes interrogations.

La question ici posée est bien évidemment – encore, diront quelques-uns – celle du vocable *ménétrier* au cours du XIX^e siècle. Tous les dictionnaires du XIX^e siècle s'accordent sur les points suivants : d'une part son caractère vieillissant, et d'autre part la nuance péjorative qu'il introduit, parfois limitée au jeu du seul violon. Les recherches menées ici et là par votre serviteur et ses collègues permettent de nuancer ces avis. D'une part, cette appellation est régulièrement employée par des administrateurs les plus divers, que ce soit au titre de l'état civil, de la police ou de la comptabilité communale (comme c'est le cas ici). Des notaires, voire des prêtres l'utilisent également.

Plus tard dans le siècle, lorsque de nouvelles formes musicales se seront répandues en province (chœurs d'hommes, fanfares, sociétés philharmoniques) le recours à *ménétrier* pour désigner tel ou tel instrumentiste pourra se comprendre de façon ironique ou dépréciative. Mais là, en 1810, dans un contexte rural, j'ai des doutes. En dépit de l'affirmation *je soussigné...* il semble bien que nos instrumentistes ne soient pas les rédacteurs de ces actes, et donc ne s'intitulent pas eux-mêmes *ménétrier*. Pour qu'il y ait dérision, il faut qu'il y ait une expérience culturelle plurielle de celui qui parle : comment puis-je trouver mauvais un musicien s'il est le seul que j'ai écouté ? Ainsi, le maire de Doulevant, monsieur Berthelin – ou son scribe –, a-t-il une quelconque culture musicale lui permettant d'émettre un jugement de valeur consistant à préférer *ménétrier* à musicien pour qualifier MM. Aubin Beaupère et André George ? Il eût été révélateur qu'il qualifiât ainsi l'un et pas l'autre, mais ce n'est pas le cas. Dans un autre état financier de la même époque, le premier est qualifié d'*Aubin, violon*.

Je n'en conclus pas pour autant que *ménétrier* est l'appellation populaire du seul joueur de violon. Monsieur le maire de Doulevant utilise le nom d'usage de cet état, et dans son village on joue du violon, c'est tout. Il est d'ailleurs permis de se demander si le mot *musicien* possède, dans les couches populaires, un usage

aussi répandu au début du XIX^e siècle. C'est le jeu de l'instrument qui est apprécié, autrement dit le savoir-faire de l'instrumentiste, et ni son savoir ou sa science.

Dans l'attente de revenir sur ce point dans la prochaine livraison de cette aimable rubrique, j'en resterai là : j'incline à penser que *ménétrier* est à cette époque essentiellement un mot du langage populaire (je parle ici de langue d'oïl, qu'en pensent les méridionaux ?), désignant un instrumentiste en exercice dans ces milieux. L'image qu'en rendent les dictionnaires, issus des strates plus élevées de la population, en est par conséquent biaisée. Et l'usage fait par quelques lettrés de ce vocable peut être interprété dans le sens de faire plus « peuple ».

Je ne suis qu'un vieux bonhomme,
Ménétrier du hameau
BÉRANGER, J.P., « Le vieux ménétrier », 1815.

Depuis 2007, date de rédaction de cette livraison, la numérisation de l'état-civil français permet de mener des investigations sans sortir de chez soi. Évidemment, à l'époque de l'acquisition de ces modestes sources musicales sur *Ebay*, j'avais renoncé à l'excursion en Haute-Marne pour en savoir plus sur MM. Aubin Beaupère et André George. Un tel déplacement pour sans doute peu découvrir.

Voici les compléments biographiques glanés depuis sur le Net : Jean Aubin Beaupère (1771-1824) est tailleur d'habits de son état, qualifié ainsi à son second mariage en 1814, et à son décès. André George (1785-1858), quant à lui, est tisserand, et meurt propriétaire. Tous les deux résident à Doulevant-le-Château.

Mais, comme prévu, nulle mention évidente d'un état musical pour chacun d'eux. Notons cependant qu'ils signent tous les deux, ce qui n'interdit pas que leur pratique violonistique utilise la partition : nous connaissons un bon nombre de « cahiers de violoneux » à travers l'hexagone au XVIII^e et XIX^e siècle, plutôt dans un contexte militaire et/ou urbain, mais rien n'interdit d'imaginer qu'il ait pu essaimer à la campagne.

Mots-clés

Autre région / XIXe / Musique / Violon / contrôle administratif / Manuscrit